

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du 5 février 2008 à UZES

Monsieur ROUX ouvre la séance du Comité Syndical à dix huit heures trente, et rappelle que conformément à l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du mercredi trente janvier deux mille huit, n'a pu se tenir faute de quorum, et qu'il sera donc délibéré sans condition de quorum.

Ainsi, l'an deux mille huit, le cinq février, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à UZES, en séance publique, sous la présidence de Daniel ROUX, Président.

Présents : MM. ALTEYRAC.Mme CROUZIER.MM. TIEBOT. FROMENTIN.Mme ROUSTAN. MM. VILLARD. MAZEL.PASCAL. Mme BADET GENAY. MM. GISBERT.CARON.ROMIEU. PESENTI.BALSAN.RENARD.FAIVRE.VEYRAT.COLOMB.ROUAUD.MOUTON. BOURGEOIS. TANDILE.Mme REY PRIEUR. MM. BALME. CANAL. CASTAGNIER. BRUGUIERE.MAURIN. LANDOUZY.POUDEVIGNE.BOYER.BRUNEL.

Excusés : MM. LAFONT.CLENET.VERDIER. Mme BRAYDE.MM. PADERI.PARADIS. JACINTO.LECAILLE. MAZIER.EKEL.

Procurations : Néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jérôme MAURIN, Communauté de Communes de l'Uzège a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur ROUX procède à l'appel des présents.

En préambule, Monsieur ROUX précise que cette séance se tiendra en deux temps : le premier consacré au débat d'orientation budgétaire et le second à un ordre du jour plus traditionnel.

➤ **Débat d'orientation budgétaire 2008 :**

Monsieur ROUX rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice obligatoire depuis la loi de février 1992 et qu'il est l'occasion de vérifier la pertinence des lignes d'action directrices proposées et adoptées par le Comité Syndical en matière budgétaire.

Il précise que le document proposé à l'Assemblée cette année est enrichi de nouveaux éléments et effectue une rétrospective depuis 2002 abordant la vie du Syndicat à travers l'étude des différents comptes administratifs.

Monsieur ROUX procède à la lecture et au commentaire du document :

✓ Dépenses de fonctionnement :

Il souligne que selon un rapport de l'Institut Français de l'Environnement les collectivités enregistrent une progression de leurs dépenses consacrées aux ordures ménagères de plus 8 % par an depuis 13 ans, ce qui parallèlement corrobore le chiffre avancé par l'INSEE selon lequel le poste de dépenses « ordures ménagères » des ménages évolue de 7,7 % sur 2007.

✓ Produits de fonctionnement :

Il est rappelé que le taux moyen de TEOM du territoire était de 11,98 % en 2003, de 11,80 % en 2004, de 11,75 % en 2005, de 11,30 % en 2006 et atteint 11,57 % en 2007 soit une quasi stagnation sur 5 ans.

La redevance spéciale mise en place en 2004 pour les professionnels monte en charge progressivement ; la baisse enregistrée sur 2007 s'explique de différentes manières notamment : cessation d'activité, assujettissement à la TEOM compte tenu de la surface, utilisation d'un prestataire privé, modifications de facturation (après justifications).

✓ Dette :

A noter que l'encours de dette par habitant reste peu élevé soit 109,65 € en 2007 compte tenu de la politique dynamique menée en matière d'investissement et majoritairement rendue nécessaire par l'évolution de la réglementation.

En outre, le calcul prend pour base la population du dernier recensement soit 28 742 habitants alors que la population a fortement progressée et se situe aujourd'hui aux environs de 33 000 habitants.

✓ Investissement :

Monsieur ROUX précise qu'il convient d'intégrer aux investissements la reprise du quai de transfert SRE ce qui porte le montant à près de 6 millions d'euros. Cet équipement constitue un passage obligé au même titre que la réhabilitation de l'ancienne décharge et la réalisation de locaux techniques et administratifs.

Par ailleurs, la participation par habitant est aujourd'hui de 90 € pour le SICTOMU alors qu'ailleurs elle se situe davantage autour de 132 €.

Monsieur BOYER précise qu'il est difficile de comparer les collectivités entre elles compte tenu de la variation des prestations offertes (nombre de collectes Reste).

Monsieur ROUX souligne que pour les déchets fermentescibles une collectivité était passée de C1 en C2, les usagers ne continuaient à présenter qu'une fois leur bac, seul 5% d'entre eux utilisaient le service 2 fois

Il rappelle que cette question a été posée et que la réponse avait été de rester en C.1. (Vote du syndicat). Cependant, il est permis de réfléchir à des adaptations locales sur certains points ; par contre, une conteneurisation des centres urbains ne pourrait être envisagée même dans l'hypothèse du passage d'un système de facturation au volume ou au poids compte tenu de la configuration des lieux.

Monsieur ROUX conclut sur cet aspect en notant qu'il est difficile de comparer strictement les prestations dispensées par telle ou telle collectivité mais que les chiffres doivent être regardés à titre indicatif.

Il revient sur l'objet du débat et note que l'exercice 2007 a mis 3 points en évidence :

- ✓ Présence de dépenses 2006 supportées par l'exercice 2007 mais non budgétées,
- ✓ Augmentation de 10 % en 2007 par rapport à 2006 du tonnage de déchets traités par le SICTOMU, le Reste baissant de 1 % ; à souligner la progression de 13 % des tonnages en collecte sélective.
- ✓ Accroissement de 15 % des tonnages en déchetteries (bois, végétaux, cartons, divers et gravats) alors que 2006 était restée stable par rapport à 2005 ; peut être faut-il y voir un meilleur contrôle des décharges sauvages et auquel cas s'en féliciter.

Monsieur MAURIN précise que la Communauté de Communes de l'Uzège s'est penchée sur la question en envisageant la création d'un centre de déchets inertes pour concasser les gravats et les réutiliser ensuite mais n'a pas abouti faute de s'entendre sur la localisation du site.

Selon lui, les professionnels doivent accepter le coût lié à l'élimination de leurs déchets ; en effet, certains prestataires facturent néanmoins ce service sans pour autant acheminer les déchets dans des centres adaptés, ce que confirme Monsieur VILLARD.

Monsieur MAURIN se prononce pour fournir aux professionnels une solution pour leurs déchets en notant que pour les gravats, le transport représente la part la plus importante du coût d'élimination et que les solutions locales sont par conséquent les plus adaptées.

Monsieur ROUX précise que le budget 2007 a dû faire face en **fonctionnement** à la fois aux dépenses 2006 reportées mais surtout à l'accroissement des déchets et au coût en résultant.

Il rappelle les orientations 2008 : prise en compte de cet aspect, de l'augmentation du coût du carburant, du glissement vieillesse technicité concernant les frais de personnel ; il propose de s'orienter vers un taux moyen de TEOM en 2008 de 12,76 % ce qui représente une progression d'environ 18% ce qui correspond à une croissance de 10% du taux de TEOM sur le territoire, le calcul ayant été réalisé sur une hypothèse de progression de 5 % des bases.

Monsieur GISBERT fait allusion au recyclage du gros électroménager ; Monsieur ROUX répond que ce point relève de la logique de la recyclerie actuellement en projet.

Pour l'investissement, les nouvelles dépenses proposées sont les suivantes :

- ✓ Ressourcerie/recyclerie : ce projet constituera également un outil d'insertion professionnelle et est attendu par différents partenaires : le Conseil Général, la Région et la Direction départementale du travail ; il permettra le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus vulnérables et générera par ce rôle des aides des partenaires concernés. Le SICTOMU mettra à disposition de l'association gestionnaire le bâtiment en échange d'un loyer ; le projet doit être examiné prochainement par la CDIAE (Commission Départementale d'Insertion par l'Activité Economique) et est susceptible d'être financé au titre de la DGE.
- ✓ Les colonnes enterrées verront leur réalisation sur 2008 compte tenu du retard du titulaire du marché repris depuis par CITEC Environnement.
- ✓ Achat d'un nouveau camion grue et d'une mini benne pour les centres urbains suite à la demande de plusieurs communes ; à ce titre, Monsieur ROUX prend acte du mécontentement de certaines communes qui n'ont pas été averties lors de la panne d'un camion et précise que désormais le SICTOMU communiquera dans un tel cas, critère figurant dans le processus de management par la qualité.
- ✓ Equipement des camions en système radio pour disposer d'un contact permanent entre le SICTOMU et ses chauffeurs dans le but d'améliorer les temps d'intervention, exigence de la Qualité, le réseau de téléphonie mobile comportant encore des zones non couvertes.

Arrivée de Monsieur FROMENTIN à 19H30 et départ de Monsieur TIEBOT à 19H50.

Monsieur ROUX fait remarquer que le Syndicat achèvera, avec les nouveaux locaux administratifs et techniques ainsi qu'avec la recyclerie, le cycle des investissements lourds.

Sur l'aspect plus politique du traitement des déchets, il observe que le SICTOMU a opté pour le meilleur choix en excluant l'incinération et en s'orientant vers une valorisation maximale avec le compostage d'une partie du Reste.

Monsieur GISBERT demande si le méthane est récupéré sur le site de traitement de Beaucaire.

Monsieur ROUX répond par la négative s'agissant de la production de gaz. De même sur l'ancienne décharge d'Argilliers où le site ne dispose pas de cheminées pour l'évacuation du gaz du fait qu'il n'existe plus de décomposition et que les déchets sont inertes.

Monsieur ROUX demande aux délégués s'ils ont d'autres commentaires à apporter ; aucune autre observation n'étant formulée, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

La séance consacrée au débat d'orientation budgétaire est clôturée à 20 heures.

➤ **Sont à présent abordés les points suivants (début de séance à 20 heures)**

1- Approbation du procès verbal du Comité Syndical du 26 novembre 2007 :

Monsieur ROUX soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2007 dont le compte rendu a été adressé à tous les membres et qui retrace l'ensemble des votes effectués ainsi que les différents débats.

Il invite les Conseillers à formuler leurs observations.

Le Procès Verbal du Comité Syndical 26 novembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

2- Annulation partielle titre Pizzorno :

Dans le cadre du marché pour la collecte des résiduels et compostables liant le SICTOMU au Groupe Pizzorno, des pénalités avaient été infligées à ce prestataire pour engagements non tenus notamment concernant la mise en place du parc de bacs pour les mois d'avril 2006, janvier et février 2007.

Le prestataire ayant remédié aux dysfonctionnements qui lui avaient été reprochés et des négociations étant intervenues entre le Syndicat et cette Société, les pénalités seront par conséquent partiellement annulées par l'émission d'un titre d'annulation pour un montant de 42 936,40 €.

Adopté à l'unanimité

Monsieur MAUGY précise qu'il a donné pour consignes aux services de relever les dysfonctionnements constatés dans le cadre de ce marché lesquels seront susceptibles de donner lieu le cas échéant à d'autres pénalités sur 2008.

3 – Questions/informations diverses :

Monsieur ROUX informe l'Assemblée de propos tenus par Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Ecologie qui a souhaité une réflexion n'appuyant plus la TEOM sur les valeurs locatives cadastrales selon le système actuel mais en y introduisant une part fixe et une part variable.

Ces propos comportent pour le moins un certain flou pour Monsieur ROUX, ce que reconnaît Monsieur BRUNEL.

3.1 Le Comitatus :

Monsieur ROUX en rappelle les objectifs, le rôle et la composition :

- ✓ **Objectifs :** identifier les attentes des usagers, perception de la satisfaction/insatisfaction client, présentation de projets pour avis, essais/tests de projets, relais d'opinion/d'information du Syndicat vers les usagers.

- ✓ Rôle : émission d'avis, remontée d'informations des usagers,
- ✓ Composition : 9 membres : Président + Responsable Communication, 2 professionnels et 5 particuliers.

La première réunion devrait se tenir fin mars ou début avril.

Monsieur FROMENTIN s'interroge sur la circulation de l'information et souligne le risque pour le SICTOMU de voir l'information échapper en tout ou partie au SICTOMU, l'utilisateur pouvant être tenté de s'adresser directement à un représentant siégeant au Comitatus.

Monsieur ROUX le reconnaît et doit nous appeler à la vigilance.

3.2 Foyers témoins :

Monsieur ROUX rappelle le « recrutement » de foyers témoins par le SICTOMU auxquels il va être demandé d'effectuer un certain nombre de gestes en vue de modifier leur comportement en matière de tri ; ils devront ainsi peser leurs déchets et mesurer l'impact des gestes ainsi accomplis.

L'objectif étant de disposer d'un foyer témoin par commune, Monsieur ROUX demande aux délégués de participer au recrutement en diffusant l'information.

3.3 Contentieux Foissac :

Monsieur ROUX informe l'Assemblée que la Commune de Foissac qui avait vu son recours contre le SICTOMU rejeté devant le Tribunal Administratif et s'était pourvue en appel a décidé de se désister de l'instance ; le SICTOMU en prend acte, ce qui classe définitivement cette affaire.

3.4 Quai de transfert Argilliers :

Monsieur FROMENTIN soulève la question de la dispersion de sacs et autres déchets émanant du quai de transfert lors de période de fort mistral qui se répandent dans les champs avoisinants et jusqu'à COLLIAS.

Monsieur ROUX lui précise que le SICTOMU a vu l'accroissement de ce genre de problème lors de la panne en fin d'année de la trémie destinée au Reste ce qui a nécessité de vider à l'air libre.

De même, le SICTOMU entend compléter le dispositif de filets par l'installation d'un « chapeau » sur la trémie emballages afin d'éviter d'autres dispersions.

Le SICTOMU prend toute la mesure de cette question ; Monsieur MAUGY informe par ailleurs qu'un salarié ayant dû être reclassé pour raisons médicales a été affecté pour une partie de ses missions à l'entretien des abords du quai.

Enfin, Monsieur ROUX rappelle que le vote du Budget Primitif aura lieu lors de la séance du 13 février 2008 et sera suivi du traditionnel repas pris en commun.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20H20.

Daniel ROUX
Président du SICTOMU

